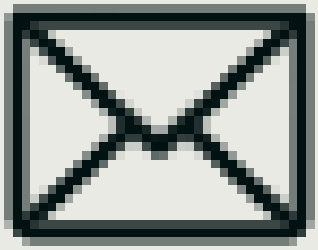
Zoom
sur

[L'ICP décrypte] Élections sénatoriales : quel impact pour les territoires ?

Les prochaines élections sénatoriales se tiendront le 27 septembre 2026. Souvent méconnu du grand public, ce scrutin joue pourtant un rôle essentiel dans la représentation des territoires. Décryptage avec Alexandre Balossi, co-Directeur du master Affaires publiques et gouvernance des territoires à Reims.



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts

Par Alexandre Balossi
Enseignant en Droit public à l'ICP et co-Directeur du master Affaires publiques et gouvernance des territoires, Alexandre Balossi a exercé comme juriste pour plusieurs collectivités, en juridiction administrative et au ministère de l'Intérieur.

Il est aujourd'hui consultant en Communication et Affaires publiques en parallèle de ses fonctions universitaires **.** Ses recherches portent sur la radicalisation et les outils juridiques préventifs mobilisés par les autorités publiques.

Photographies officielles des Sénatrices et des Sénateurs Octobre 2023 - Sénat



REIMS CULTURE

Le Sénat, la voix des territoires

À l'approche de chaque renouvellement du Sénat, le même constat s'impose : **les élections sénatoriales demeurent largement absentes du débat public**. Contrairement aux élections présidentielles, législatives ou municipales, elles n'impliquent pas directement les citoyens.

« Les sénateurs ne sont pas élus au suffrage universel direct mais par un collège d'environ 162 000 grands électeurs, composé à près de 95 % de délégués des conseils municipaux », rappelle Alexandre Balossi.

Cette particularité nourrit régulièrement des interrogations sur la représentativité de la Haute Assemblée. Pourtant, **ce mode d'élection répond à une logique constitutionnelle** précise. L'article 24 de la Constitution prévoit en effet que le Sénat *« assure la **représentation des collectivités territoriales** de la République »*. Une mission qui **distingue fondamentalement le Sénat de l'Assemblée nationale**.

Alexandre Balossi, co-Directeur du master Affaires publiques et gouvernance des territoires précise ainsi que *« le constituant n'a pas souhaité créer une seconde chambre représentant une nouvelle fois la population. Il a choisi de donner une voix spécifique aux territoires au sein du Parlement. »*

Une chambre parlementaire ancrée dans les réalités locales

Cette **vocation territoriale explique pourquoi les sénateurs sont élus par des élus locaux**. Le Sénat est ainsi conçu comme le relais de l'expérience des communes, départements et régions dans le processus législatif. Car les collectivités territoriales sont aujourd'hui au cœur de nombreuses politiques publiques : développement économique, mobilités, transition écologique, logement, aménagement ou encore action sociale.

> *« Les collectivités ne se contentent pas d'appliquer les lois. Elles participent quotidiennement à la mise en œuvre des politiques publiques. Leur expérience mérite donc d'être prise en compte lors de l'élaboration de la loi. »* explique Alexandre Balossi

Cette spécificité confère au Sénat une place singulière dans le paysage institutionnel français. Son renouvellement partiel tous les trois ans et son lien étroit avec les élections locales lui donnent généralement **davantage de stabilité politique que l'Assemblée nationale**. Pour certains, cette caractéristique traduit une forme d'inertie. Pour d'autres, elle constitue un facteur d'équilibre permettant d'inscrire le débat parlementaire dans le temps long.

Pourquoi la composition du Sénat influence les politiques publiques ?

L'impact des élections sénatoriales dépasse largement la seule désignation de parlementaires. Parce qu'il représente les collectivités territoriales, le Sénat est souvent le premier à mesurer les conséquences concrètes d'une réforme sur le terrain.

« Là où l'Assemblée nationale traduit prioritairement les grandes orientations politiques, le Sénat veille à leur faisabilité pour les territoires. » rappelle Alexandre Balossi.

Les débats relatifs au logement, à l'urbanisme, aux finances locales ou à l'environnement illustrent régulièrement cette fonction. **Les sénateurs examinent les textes à travers le prisme de leur mise en œuvre par les collectivités, en évaluant leurs implications administratives, financières et opérationnelles**. Cette mission apparaît particulièrement importante dans le contexte politique actuel, marqué par des équilibres parlementaires plus fragmentés et une recherche croissante de compromis.

L'autonomie de la Corse, un exemple révélateur du rôle du Sénat

Les discussions relatives à l'autonomie de la Corse illustrent pleinement cette fonction d'équilibre. Déjà adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, le projet de révision constitutionnelle prévoit l'inscription dans la Constitution d'un statut d'autonomie pour l'île, avec la possibilité d'adaptations normatives plus importantes.

Pour Alexandre Balossi, le débat dépasse largement la seule situation de la Corse : *« Parce qu'il représente les collectivités territoriales, le Sénat doit apprécier non seulement les effets de cette réforme pour la Corse, mais aussi ses conséquences sur l'équilibre général de l'organisation territoriale française. »*

La question touche en effet à plusieurs principes fondamentaux : l'indivisibilité de la République, l'égalité devant la loi et les revendications éventuelles d'autres collectivités souhaitant disposer de compétences similaires.

Au-delà du vote de la loi

Le rôle du Sénat ne se limite pas à l'examen des textes. Comme l'Assemblée nationale, **il participe au contrôle de l'action gouvernementale et à l'évaluation des politiques publiques**. Ses commissions conduisent régulièrement des missions d'information, auditionnent élus, administrations, associations ou entreprises afin d'évaluer les effets concrets des réformes sur les territoires. Une fonction souvent moins visible, mais essentielle pour mesurer l'efficacité de l'action publique.

« Les grandes réformes ne peuvent être conçues uniquement depuis les administrations centrales. Leur réussite dépend de leur appropriation par les territoires. » explique Alexandre Balossi.

Comprendre la décision publique dans toute sa complexité

Les sénatoriales rappellent finalement une réalité essentielle : **la décision publique résulte d'une articulation permanente entre institutions nationales et acteurs territoriaux**. Concevoir une politique de transition écologique, revitaliser un centre-ville ou accompagner le développement économique d'un territoire suppose de **comprendre** à la fois **le cadre juridique, les enjeux budgétaires, les équilibres politiques et les réalités locales**.

Pour Alexandre Balossi, il est essentiel qu'un *« directeur général des services, un chef de projet territorial, un collaborateur d'élu ou un consultant en affaires publiques doit être capable de dialoguer avec des élus, des administrations, des entreprises, des associations et des citoyens. »*

Cette capacité à croiser les approches juridiques, économiques, politiques et opérationnelles est aujourd'hui devenue indispensable dans les métiers des affaires publiques.

Se former aux enjeux des politiques publiques territoriales

C'est précisément dans cette perspective qu'a été conçu le **master Affaires publiques et gouvernance des territoires** proposé sur le campus de Reims de l'Institut Catholique de Paris et codirigé par Alexandre Balossi et Marie-Caroline Arreto. La formation propose une approche transversale de l'action publique, associant droit public, science politique, finances publiques, gouvernance territoriale et gestion de projet. Parmi ses spécificités figure notamment un Incubateur des politiques publiques territoriales, permettant aux étudiants de concevoir une politique publique à partir d'un besoin réel exprimé par un acteur public, depuis son élaboration jusqu'à sa présentation devant un conseil simulé.

« Les politiques publiques sont toujours le fruit d'un dialogue entre institutions, élus, administrations et territoires. Comprendre cette articulation, c'est déjà comprendre ce que seront les responsabilités des décideurs publics de demain. » Alexandre Balossi
Publié le 16 juillet 2026 – Mis à jour le 27 août 2026

A lire aussi

À LA UNE
CULTURE
REIMS
Tous les tags